

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1276

présenté par

M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre
-----**ARTICLE 36 SEPTIES**

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« le jeune a échoué aux épreuves du concours auquel il s'est présenté »

les mots :

« la personne a échoué aux épreuves du concours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.